



17^{ème} PRIX DE LA SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE

Année 2012 - PRÉSENTATION

Le prix de la solidarité associative est décerné conjointement par La Jeunesse au Plein Air (La JPA), la CASDEN et Solidarité Laïque, avec le soutien de l'Unicef-France.

1. Les objectifs principaux :

Accompagner de jeunes associations dans leurs projets
Dynamiser les territoires par l'implication des associations
Faire vivre la solidarité sur le plan local
Créer ou renforcer les liens entre mouvements d'éducation populaire et jeunes associations

2. Les thématiques des projets :

Ce prix a pour objet de soutenir des projets associatifs visant à favoriser chez les enfants et les jeunes, en référence à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) :

La lutte contre les exclusions, notamment dans l'accès :

- aux vacances et aux loisirs
- à l'éducation
- à la culture
- au sport

La promotion des droits de l'enfant

La sensibilisation au développement durable et à la solidarité

3. Les critères d'éligibilité :

L'association candidate doit

- avoir moins de cinq ans d'existence,
- avoir fait l'objet d'une déclaration régulière,
- Ne doit pas être affiliée à une fédération ni à un grand réseau national ou régional,
- présenter un caractère de laïcité,

En cas de soutien financier d'une ou plusieurs collectivités, le montant cumulé des aides ne doit pas excéder 50 % du budget total de l'association candidate.

4. Suivi des projets :

Les associations lauréates s'engagent à fournir un compte rendu de la réalisation de leur projet **au plus tard six mois** après la date de réalisation prévue dans le calendrier prévisionnel.

Ce compte rendu doit comporter le budget définitif ainsi qu'une évaluation des actions mises en œuvre faisant notamment apparaître les publics touchés.

5. Déroulement du prix 2012 :

- Modalités de participation :

Les associations candidates retirent un dossier de candidature et le règlement auprès de La Jeunesse au Plein Air ou de Solidarité Laïque, sur les sites Internet suivants : www.jpa.asso.fr ou www.solidarite-laique.asso.fr.

Pour des précisions, des accompagnements au montage des dossiers, prendre contact avec :

La Jeunesse au Plein Air - 21 rue d'Artois - 75008 PARIS ☎ 01-44-95-81-23.

Suivi du dossier : Jean-Louis Davicino, jl.davicino@jpa.asso.fr

- Calendrier :

Lancement du prix 2012 : lundi 2 avril 2012

Dépôt des dossiers : jusqu'au 31 octobre 2012

Réunion du jury : 15 ou 22 novembre 2012

Remise des prix 2012 : vendredi 7 décembre 2012, au siège de La JPA à Paris.



17^{ème} PRIX DE LA SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE

- Année 2012 -

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pièces obligatoires à renseigner et à joindre au dossier

- Dossier de candidature (8 pages) incluant le budget de l'association, le budget de l'action présentée pour le prix de la solidarité associative, la déclaration de non affiliation à un réseau national (page 7) et l'attestation de parrainage JPA en territoires (page 8).
- Photocopie des statuts et récépissé de dépôt en Préfecture ou de la parution au Journal Officiel
- Composition nominative du conseil d'administration

Le dossier est à renvoyer à :

**La Jeunesse au Plein Air
Prix de la Solidarité Associative
21 rue d'Artois - 75008 PARIS
(Dossier suivi par Jean-Louis Davicino)
jl.davicino@jpa.asso.fr
Tél. : 01.44.95.81.23 - Télécopie : 01.45.63.48.09**



17^{ème} PRIX DE LA SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE

- Année 2012 -

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le prix de la solidarité associative décerné, en partenariat avec Solidarité Laïque, la CASDEN et La Jeunesse au Plein Air (La JPA), avec le soutien de l'Unicef-France, est destiné à aider les associations laïques qui s'illustrent dans les domaines des loisirs, de la culture, de l'éducation à la citoyenneté, à la solidarité et à l'environnement, des droits de l'enfant et de la lutte contre les exclusions pour un public d'enfants et de jeunes.

Les objectifs de ce prix sont notamment d'aider au développement de la vie associative particulièrement des jeunes, filles et garçons, de renforcer ou de créer le lien entre les mouvements d'éducation populaire et d'éducation de jeunes.

(Le règlement téléchargeable définit les conditions et le cadre d'inscription pour la participation)

Nom de l'association : _____

Adresse du siège de l'association : _____

Téléphone : (_____) Télécopie : (_____)

Messagerie : (_____) @ (_____) [en majuscules]

Nom du ou des responsables de l'association, horaires de disponibilité (*président et/ou directeur général et/ou trésorier*) :

Nom et adresse de la personne "de référence" à joindre (*impératif*) : _____

Téléphone : (_____) Télécopie : (_____)

Messagerie : (_____) @ (_____) [en majuscules]

I) Renseignements administratifs et juridiques :

Date de publication de la création au Journal Officiel :

(Joindre impérativement : une photocopie des statuts déposés en préfecture et son récépissé ou la photocopie de la parution au BO, la composition nominative du conseil d'administration)

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) :

Type d'agrément : _____ attribué par _____ en date du : _____

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? oui non

II) Renseignements concernant les ressources humaines :

Nombre d'adhérents de l'association :

(à jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée)

Moyens humains de l'association

Bénévoles :	<input type="text"/>
-------------	----------------------

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée.

Nombre total de salariés :	<input type="text"/>
Nombre de salariés (en équivalent temps plein travaillé) :	<input type="text"/>
Nombre de journées vacataires	<input type="text"/>

► Objet de l'association :

► Actions portées par l'association :

(Description rapide, joindre tous documents utiles)

► **Action de l'association présentée pour le Prix de la Solidarité :**

Objectifs pédagogiques et éducatifs de l'action (joindre tous documents utiles) :

Descriptif de l'action :

Public visé :

Nom de l'association : _____ VILLE : _____

Budget prévisionnel de l'association

Exercice 2012

DEPENSES	MONTANT EN EUROS	RECETTES	MONTANT EN EUROS
60 - Achats	0	70 - Ressources propres	0
- Achats de matières fournitures		- Prestation de service	
- Fourniture non stockable (eau énergie)		- Vente de productions	
- Fourniture d'entretien et de petit équipement		- Produits des activités annexes	
- Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	0	74 - Subventions d'exploitation	0
- Sous traitance générale		- État : précisez le(s) ministère(s) sollicités(s)	
- Locations			
- Entretien et réparation			
- Assurances			
- Documentation		- Région(s)	
- Divers			
62 - Autres services extérieurs	0	- Départements	
- Rémunération intermédiaires et honoraires			
- Publicité, publication		- Communes(s)	
- Déplacements missions			
- Frais postaux et de télécommunication		- Organismes sociaux	
- Services bancaires et autres			
63 - Impôts et taxes	0	- Autres recettes :	
- Impôts et taxes sur rémunération		Prix de la Solidarité Associative	
- autres impôts et taxes			
64 - Charges du personnel	0	75 - autres produits de gestion courante	0
- rémunération du personnel		Dont cotisations	
- Charges sociales			
- Autre charges de personnel		76 - Produits financiers	
65 - autres charges de gestion courante			
66 - charges financières		76 - Produits exceptionnels	
67 - charges exceptionnelles			
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprise sur amortissements	
		79 - transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES - PREVISIONNEL		TOTAL DES PRODUITS - PREVISIONNEL	0
86 - Emploi des Contribs volont en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
-Secours en nature		- Bénévolat	
- Mise à dispo gratuite des biens et prestations		- Prestations en nature	
- Personnels bénévoles		- Dons en nature	

Budget prévisionnel de l'action présentée pour le prix de la solidarité 2012 :

Nom de l'association : _____ VILLE : _____

Intitulé du projet présenté pour le prix : _____

Exercice 2012 ou 2013**date de début : _____ date de fin : _____**

DEPENSES	MONTANT EN EUROS	RECETTES	MONTANT EN EUROS
60 - Achats	0	70 - Ressources propres	0
- Achats de matières fournitures		- Prestation de service	
- Fourniture non stockable (eau énergie)		- Vente de productions	
- Fourniture d'entretien et de petit équipement		- Produits des activités annexes	
- Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	0	74 - Subventions d'exploitation	0
- Sous traitance générale		- État : précisez le(s) ministère(s) sollicités(s)	
- Locations			
- Entretien et réparation			
- Assurances			
- Documentation		- Région(s)	
- Divers			
62 - Autres services extérieurs	0	- Départements	
- Rémunération intermédiaires et honoraires			
- Publicité, publication		- Communes(s)	
- Déplacements missions			
- Frais postaux et de télécommunication		- Organismes sociaux	
- Services bancaires et autres			
63 - Impôts et taxes	0	- Autres recettes :	
- Impôts et taxes sur rémunération		Prix de la Solidarité Associative	
- autres impôts et taxes			
64 - Charges du personnel	0	75 - autres produits de gestion courante	0
- rémunération du personnel		Dont cotisations	
- Charges sociales			
- Autre charges de personnel		76 - Produits financiers	
65 - autres charges de gestion courante			
66 - charges financières		76 - Produits exceptionnels	
67 - charges exceptionnelles			
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprise sur amortissements	
		79 - transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES - PREVISIONNEL		TOTAL DES PRODUITS - PREVISIONNEL	0
86 - Emploi des Contribs volont en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
- Secours en nature		- Bénévolat	
- Mise à dispo gratuite des biens et prestations		- Prestations en nature	
- Personnels bénévoles		- Dons en nature	

Commentaires supplémentaires (si nécessaire) : _____



17^{ème} PRIX DE LA SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE

DÉCLARATION DE NON AFFILIATION

Je certifie sur l'honneur, que l'association que je représente, remplit et respecte les conditions requises pour participer au Prix de la solidarité associative et qu'elle n'est notamment pas affilié(e) ni à une fédération ni à un réseau national ou régional.

Fait à : _____

Date : _____

Signature :

Du Président, du Secrétaire Général
ou

Du Directeur Général de l'association



17^{ème} PRIX DE LA SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE

ATTESTATION DE PARRAINAGE - Année 2012

Je soussigné(e) _____

de l'organisation : _____

déclare que l'association _____

représentée par _____

poursuit des objectifs conformes à ceux du « Prix de la solidarité associative et présente un caractère de laïcité^(*) ».

Le _____

à _____

Signature et Cachet de l'organisation:
(Nom – Prénom – Fonction)

(*) L'attestation de parrainage est effectuée par un Comité départemental (CD) ou une Union régionale (UR) de La JPA, une association membre de La JPA, une association membre de Solidarité Laïque ou par un service déconcentré du ministère de la Jeunesse et de la Vie associative (en département ou région, structure de la Jeunesse et de la Cohésion sociale).

Elle permet aux représentants de l'association d'entrer en contact avec un réseau susceptible de lui apporter un soutien moral et logistique. Elle constitue une garantie de laïcité et de solidarité.



17^{ème} PRIX DE LA SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE

- Année 2012 -

RÈGLEMENT

Art. 1^{er} : Il est créé un prix de la solidarité associative décerné conjointement par La Jeunesse au plein air (La JPA), la CASDEN et Solidarité Laïque, avec le soutien de l'Unicef-France. Ce prix a pour objet de soutenir des projets associatifs visant à favoriser chez les enfants et les jeunes, en référence à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) :

La lutte contre les exclusions, notamment dans l'accès :

- aux vacances et aux loisirs
- à l'éducation
- à la culture
- au sport

La promotion des droits de l'enfant

La sensibilisation au développement durable et à la solidarité

Art. 2 : Critères d'éligibilité : peuvent être candidates les associations qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une déclaration régulière,
- avoir moins de cinq ans d'existence,
- ne pas être affilié à une fédération ni à un réseau national ou régional,
- présenter un caractère de laïcité,

En cas de soutien financier d'une ou plusieurs collectivités, le montant cumulé des aides ne doit pas excéder 50 % du budget total de l'association candidate.

Art. 3 : Sera privilégiée, dans le choix des associations lauréates, la mixité des publics dans les projets qu'elles présentent.

Art. 4 : Le projet présenté par une association candidate peut être en cours de réalisation. Si ce n'est pas le cas, sa réalisation doit intervenir avant la fin de l'année civile 2013.

Art. 5 : Le projet présenté doit faire l'objet d'un descriptif faisant ressortir les objectifs poursuivis, les droits de l'enfant concernés, les publics visés (répartition prévisionnelle par âge et sexe), la nature des actions mises en œuvre, les moyens utilisés (matériel, intervenants...), les partenariats mobilisés et le calendrier prévisionnel de réalisation. Ce descriptif est accompagné du document budgétaire.

Ce dossier est à renvoyer jusqu'au 31 octobre 2012 à :

La Jeunesse au Plein Air - 21 rue d'Artois - 75008 PARIS

Téléphone : 01.44.95.81.23 - Télécopie : 01.45.63.48.09 - Mél : jl.davicino@jpa.asso.fr

- Art. 6 :** Les associations candidates s'engagent à fournir un compte rendu de la réalisation de leur projet au plus tard six mois après la date de réalisation prévue dans le calendrier prévisionnel. Ce compte rendu doit comporter le budget définitif ainsi qu'une évaluation des actions mises en œuvre faisant notamment apparaître les publics touchés.
- Art. 7 :** Les projets seront sélectionnés par un jury composé de représentants de La Jeunesse au Plein Air, de la CASDEN, de Solidarité Laïque avec la participation de l'Unicef-France.
- Art. 8 :** L'association La Jeunesse au Plein Air, la CASDEN et Solidarité Laïque se réservent le droit de modifier le nombre de prix attribués.
- Art. 9 :** L'attribution des sommes pour les projets s'effectuera de la manière suivante : 50% lors de la remise officielle des prix, le solde des 50% sera versé lors du retour du compte rendu de la réalisation des projets.
- Art. 10 :** Les associations candidates doivent retirer un dossier de candidature auprès de La Jeunesse au Plein Air (www.jpa.asso.fr) ou de Solidarité Laïque (www.solidarite-laïque.asso.fr), sur leurs sites Internet. Ce dossier peut être retiré dès le lancement du prix.
- Art. 11 :** Les dossiers de candidature doivent être adressés par voie postale au siège national de la Jeunesse au Plein Air, **avant le mercredi 31 octobre 2012** (cachet de la poste faisant foi) :

La JPA-Prix de la Solidarité associative-21, rue d'Artois – 75008 PARIS

☎ 01 44 95 81 23 📠 01 45 63 48 09

Messagerie : jl.davicino@jpa.asso.fr.

- Art. 12 :** Après dépôt de candidature.
Une attestation de parrainage sera demandée aux associations candidates. Le formulaire, adressé par courriel, sera signé par un comité départemental ou une union régionale de La JPA, une association membre de La JPA, une association membre de Solidarité Laïque ou par un service déconcentré du ministère de la Jeunesse et de la Vie associative (en département ou région, structure de la Jeunesse et de la Cohésion sociale).